

Le comité fait cette autre recommandation:

... qu'un centre, plusieurs s'il le faut, semblable au Centre canadien des eaux intérieures soit établi pour centraliser toutes les recherches actuelles et futures sur la pollution de l'air et du sol, et pour étendre et accélérer ce genre de recherche afin que des codes de normes puissent être rédigés pour la protection de l'air et du sol contre la pollution.

Je le répète, je souscris aux objectifs généraux du comité sans aucune hésitation. Leur rapport remis, les membres du comité vont continuer leur travail—du moins, je l'espère—et veiller à l'élaboration de mesures législatives. J'exhorte le ministre à prendre le rapport au sérieux et à présenter un projet de loi pour donner suite aux idées que le comité soumet au gouvernement. Je dis sans hésiter qu'il reste peu de temps, que nous devons agir vite si nous voulons prévenir certains des graves désastres qui s'annoncent dans le domaine du contrôle de la pollution.

J'aimerais signaler aussi que la pollution a atteint maintenant des proportions mondiales. Ce n'est pas un problème purement provincial, ou municipal, ou même fédéral: c'est un problème à l'échelle mondiale. Les hommes de science ont averti tous les pays du monde que nous endommageons notre milieu à un tel rythme et à tel point, que la vie de l'homme sur terre en est menacée: c'est aussi simple que ça. Nous essaierons peut-être de tourner cela en plaisanterie parce que, vivant dans un pays à population clairsemée, nous croyons que ce problème ne nous touche pas tellement. Néanmoins, le problème existe et les pays du monde en ont été avertis.

En dépit du problème grandissant de la pollution, les gouvernements et les hommes politiques hésitent à prendre les mesures nécessaires pour lutter efficacement contre la pollution. Pourquoi, monsieur l'Orateur, hésitons-nous à agir? Ce n'est pas un problème qui relève de la fonction publique, mais plutôt des gouvernements et des hommes politiques.

Ce qui les fait hésiter, c'est, je crois, les frais énormes qu'occasionneraient le contrôle de la pollution et les nombreuses mesures sévères et probablement impopulaires qu'ils devraient prendre. Chacun sait que les gouvernements et les hommes politiques n'aiment pas faire de démarches impopulaires, et, au fond, c'est le problème qui se pose dans le domaine du contrôle de la pollution. Tous les secteurs de l'économie, privés ou publics, devront procéder à certains rajustements majeurs et coûteux pour mener à bien toute entreprise de ce genre. Je le répète, un des obstacles, c'est que nous avons craint de faire comprendre à l'industrie et à l'entreprise privée responsables de la pollution de l'eau, de

l'air et du sol, qu'elles doivent prendre les moyens voulus pour y mettre fin. Nous devrions être en mesure d'exiger l'établissement de contrôles.

Évidemment cela comporterait une dépense d'argent et qui fournirait les sommes voulues? Le citoyen ordinaire, bien entendu. C'est toujours lui qui paie, de toute façon. Au moyen d'impôts ou de prix majorés, c'est toujours le salarié qui paie la note.

● (4.40 p.m.)

J'aimerais vous exposer quelques problèmes généraux cet après-midi. Les sujets ne manquent pas; en fait, il y en a tellement qu'il serait difficile de les condenser assez pour pouvoir les présenter à la Chambre en vingt minutes. Toutefois, c'est par son manque de coordination entre les divers ministères que le gouvernement fédéral pêche, en ce qui concerne son attitude à l'égard de la pollution. Cette question devrait relever de la loi sur les ressources hydrauliques. En ce moment, un ministre ne sait pas ce que fait l'autre. Quelque 14 ministères du gouvernement s'occupent d'une façon ou d'une autre de la pollution. Certains ont des normes à faire respecter, d'autres n'en ont pas. De nos jours, c'est ridicule. La loi qui figure dans nos statuts ne convient pas, et on ne peut lutter contre la pollution à l'aide des lois en vigueur. En fait, aucun ministre fédéral n'a l'autorité voulue pour s'occuper de la pollution. Il est temps que la population sache à quoi s'en tenir.

Les ministères n'ont pas ce qu'il faut pour faire respecter les lois actuelles. Il leur répugne d'user de leur pouvoir exécutif, car ils craignent de déranger le secteur privé de notre économie. Les divers ministères fédéraux croient bon de se désintéresser des causes principales de la pollution. Ils esquivent le problème en disant: «Nous ne pouvons agir, parce que si nous agissons, nous allons mettre en émoi le gouvernement provincial.» Les gouvernements provinciaux estiment que bon nombre des problèmes posés par la pollution sont de leur ressort et que le gouvernement fédéral n'a rien à y voir. Je dis, monsieur l'Orateur, que c'est la responsabilité du gouvernement fédéral qui a prétexté des questions constitutionnelles pour refuser de se charger de la lutte contre la pollution et d'aplanir les problèmes constitutionnels dans ce domaine. Le gouvernement devrait conférer avec des représentants des provinces et des municipalités pour essayer de régler ces prétendus problèmes constitutionnels. Le gouvernement est au pouvoir depuis 1963. À l'exception de quelques rares figures nouvelles, c'est toujours la même vieille équipe qui est au pouvoir depuis ce temps-là. Les problèmes